



construction abri paille-foin en tant que particulier sur zone agricole

Par **mexie**, le **21/05/2022** à **13:42**

"Bonjour" (on dit Bonjour en arrivant quelque part, pas chez vous ?)

Je souhaiterai construire un abri pour stockage de paille et foin de 19 m² sur une zone agricole attenante à notre terrain. Comment dois-je présenter le projet pour qu'il soit accepté auprès de la mairie vu que nous sommes particulier donc pas considéré comme élevage, et donc pas agricole.

Nous avons 5 chevaux , et le besoin est important.

Merci de votre aide.

Par **Bibi_retour**, le **23/05/2022** à **09:49**

Bonjour,

Si le projet respecte la zone A du PLU pourquoi vous serait-il refusé ?

L'autorisation de construire en zone agricole ne tient pas à la personne du pétitionnaire mais à la nécessité de la construction pour l'exploitation agricole.

Par nihilscio, le 23/05/2022 à 10:27

Bonjour,

La question est justement de savoir si l'on peut considérer qu'il y a une activité agricole dans la mesure où le demandeur n'est ni agriculteur ni éleveur et qu'il possède des chevaux sans lien avec une activité professionnelle.